

# LA PARITÉ DANS TOUTES LES SPHÈRES DE LA SOCIÉTÉ

**LES PÉNALITÉS À L'ENCONTRE DES PARTIS  
POLITIQUES NE RESPECTANT PAS LA PARITÉ  
AUX ÉLECTIONS LÉGISLATIVES DOUBLÉES**



**PARITÉ DANS LES  
ASSEMBLÉES LOCALES  
ENTRE LA TÊTE DE  
L'EXÉCUTIF ET LE  
PREMIER ADJOINT  
OU VICE-PRÉSIDENT**



**LA PARITÉ RENFORCÉE  
DANS LES RÉGIES  
MUNICIPALES,  
LES ÉTABLISSEMENTS  
DE COOPÉRATION  
CULTURELLE**



**LA PARITÉ INSCRITE  
DANS LES FÉDÉRATIONS  
SPORTIVES**



**GÉNÉRALISATION  
PROGRESSIVE DE LA  
PARITÉ DANS LES  
INSTANCES PUBLIQUES**



(CHAMBRES CONSULAIRES, CESER,  
CONSEILS DES ORGANISMES CENTRAUX  
DE SÉCURITÉ SOCIALE, DÉLÉGUÉS  
CONSULAIRES, ORDRES PROFESSIONNELS,  
INSTANCES CONSULTATIVES DE L'ÉTAT  
ET DES COLLECTIVITÉS LOCALES...)